

Sommaire :

- ✓ Édito
- ✓ Quel scénario pour le Pays Vallée de la Dore ?
- ✓ CCT 2014

Vous avez dit PECT ?

Les députés ont approuvé dans la nuit du 19 juillet, en première lecture de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la création des « pôles d'équilibre et de coordination territorial ».

Preférant le terme d'« équilibre » à « rural », les députés ont souhaité dépasser le clivage « rural-urbain » propres au Pays.

Organisés sous forme de syndicats mixtes, les PECT permettront de conforter les conseils de développement et le rôle qu'ils jouent dans l'élaboration de projets de territoire, et permettront le portage de Scot. D'une manière plus générale, il s'agit de développer les démarches de mutualisation entre EPCI et de renforcer les démarches volontaires de coopérations intercommunautaires.

Édito

La période estivale a été propice aux réflexions stratégiques, à l'heure de la rentrée, de nouvelles organisations se mettent en place, dans la vie quotidienne au regard par exemple de la réforme des rythmes scolaires.

Les mutations concernent aussi les territoires, le 23 juillet dernier, le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Le texte instaure la création de pôles d'équilibre et de coordination territoriaux (PECT, pour lesquels les Pays trouvent un intérêt particulier.

Réorganisation au niveau local enfin, c'est l'objet de la formation-action Un Pays pour tous, conduite par le cabinet Mati et qui, je l'espère nous permettra d'élaborer une feuille de route pour les années à venir.

ALAIN NERON, PRÉSIDENT DU PAYS VALLÉE DE LA DORE

Quel scénario pour le Pays Vallée de la Dore ?

« Choisir, c'est se priver ! » Une phrase qu'on ne manquera pas de retenir à l'occasion de 2nd séminaire qui a réuni un peu plus de 50 participants le 18 septembre au Centre Touristique La Ô sur la commune du Brugeron. Pour cette 2^{ème} rencontre, tous les territoires étaient représentés, la société civile a également répondu présente.

Après un bref rappel des objectifs de la formation-action, les participants ont été amenés à travailler en 3 ateliers sur les scénarios.

1 : Association interterritoriale, ou l'union des EPCI, la Vallée de la Dore continue d'être un lieu d'échanges et de rencontres des communautés de communes, sur les thématiques identifiées dès sa création, à savoir la mobilité, la culture, l'habitat ou encore les services et la santé.

2 : Alliance des campagnes et des villes, les communautés de communes et les bourgs-centres sont les moteurs de l'association, avec pour objectif d'appuyer l'attractivité.

3 : Agence de coopération territoriale, ou le Pôle d'Equilibre et de Coordination Territoriale, tel qu'il est prévu par la loi, avec une véritable mission d'animation.

Après travaux, il en ressort un scénario « évolutif », du 1 au 2 pour tendre vers le 3, un bilan positif des actions du Pays qui conforte sa place et sa légitimité auprès des acteurs locaux, et la volonté d'aller un peu plus loin, finalement un retour aux sources sur la notion de Pays, où il fait bon vivre et travailler,

Rendez-vous les 16 octobre et 13 novembre pour affiner les scénarios sans se priver !

Conseil Culturel de Territoire 2014

Petit rappel de la procédure d'instruction :

1. Envoi du dossier au **Président du Pays avant le 10 novembre 2013**, afin de vérifier les pièces.
2. Un accusé de réception indiquant si le dossier est complet ou identifiant les pièces manquantes sera adressé pour que le porteur de projet puisse envoyer directement l'exemplaire **Région au Président du Conseil régional avant le 30 novembre 2013**,
3. Examen des dossiers en commission culture du Pays **en décembre 2013** et présentation des avis au Conseil d'administration du Pays. Tout dossier non transmis au Pays ne sera pas traité.
4. Conseil Culturel du Territoire **en janvier 2014**.
5. Présentation de l'ensemble des dossiers CCT en commission permanente **en avril 2014**.

Date de réception au Pays :
10 novembre 2013

Date de réception Conseil Régional: 30 novembre 2013

Contacts : ☎ 04 73 53 16 91

Emilie Grille :

vallee-dore@orange.fr

Sophie Grimal :

culture-vallee-dore@orange.fr

- 
- **1er octobre 2013 :** Commission mobilité à 18h00 à la gare de l'Utopie à Vertolaye
 - **16 octobre 2013 :** Un Pays pour tous, de 18h30 à 21h30 à la Maison du Lac d'flubusson

Pensez à diffuser cette E-Lettre dans vos réseaux ou [envoyez-nous vos coordonnées E-mail](mailto:envoyez-nous_vos_coordonnees_E-mail).

Le nouveau mode d'emploi des projets culturels de Pays pour le volet événementiel du Conseil Culturel de Territoire, baptisé communément CCT a été présenté le 5 septembre par les services de la Région. Chaque Pays auvergnat se voit doté d'une « enveloppe » en faveur des projets culturels de territoire.

En 2013, ont été soutenus : le Festival du Haut Liuradois à Saint Germain l'Herm, la ronde des Copains à Flambert, les rencontres d'art contemporain populaire à Marsac en Liuradois, la Belle Rouge à Saint Almant Roche Savine, le Festival rural à Châteldon, les Concerts de Uollore, l'Air Vient d'ailleurs et le Festival flubus'song au Lac d'flubusson, ou encore Lezoom sur l'Art à Lezoux. Au titre du volet opérationnel, la région soutient le fonctionnement et la saison culturelle du Bief, une aide a été accordée à titre expérimental au SIUOM d'Flambert en faveur du projet sur la valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel. A noter que l'exposition évènement de Fer et Dore a également reçu le soutien financier du CCT.

Un dossier type est envoyé directement à chaque porteur de projet identifié et disponible au lien suivant : <http://www.auvergne.fr/content/projets-culturels-de-pays-volet-evenementiel-2014>

Chaque projet doit répondre au moins à 8 critères :

- ✓ **ligne ou identité artistique de la manifestation :**
- ✓ originalité de la thématique choisie par rapport aux autres manifestations existant sur le Pays concerné
- ✓ **programmation d'artistes professionnels et rémunérés**
- ✓ **ancrage de la manifestation sur le territoire** (implication de la population locale, proposition d'activités sur le territoire tout au long de l'année)
- ✓ **politique de développement des publics** (ex. : actions en faveur de la jeunesse, lutte contre les exclusions)
- ✓ contribution de la manifestation à l'attractivité du territoire concerné
- ✓ bonnes pratiques de développement humain et durable (citer 5 actions mises en place)
- ✓ participation financière des collectivités publiques locales à la manifestation
- ✓ capacité minimum de 20 % de ressources propres
- ✓ poids des dépenses artistiques par rapport au budget global

2 critères sont obligatoires cette année :

- ✓ le montant sollicité à la Région ne peut être supérieur au montant cumulé des autres aides des collectivités locales.
- ✓ Tout dossier non complet ne sera pas instruit.

Les critères évoqués ci-dessus témoignent de la volonté de reconnaître la culture au service du développement économique, les pratiques amateurs ne sont pas pour autant exclues mais chaque projet éligible doit intégrer des dépenses artistiques et professionnelles. Le pays peut accompagner les porteurs de projets qui le souhaitent. Il a participé à leur côté aux formations proposées par le Transfo sur le montage des dossiers.

Le Pays propose aussi cette année de vérifier les dossiers avant envoi auprès de la Région, pour s'assurer qu'ils soient complets.

D'autre part, il est impératif que les dossiers soient bien envoyés au pays, le cas échéant, la commission culture ne pourrait émettre un avis favorable.

En bref !

Le Pays participe aux réunions de concertation en faveur de la prochaine programmation UE 2014-2020, ainsi qu'au forum régional sur le Schéma Régional de Développement Durable des Territoires.

Le prochain conseil d'administration se réunira le mardi 3 décembre à 18h30, en Mairie de Tours-sur-Meymont.